

Appel à contribution du numéro spécial de la revue « Les Cahiers du CREAD » consacré à

L'après COVID-19 : Une économie ouverte et durable seule possibilité pour juguler l'impact de la pandémie

L'année 2020 a démarré avec un contexte sanitaire qui progressivement a ralenti puis a quasiment bloqué des pans entiers de l'économie mondiale. L'épidémie a commencé dans une grande puissance économique, la Chine, pour peu à peu se répandre et se transformer en pandémie.

Les pays du monde touchés sont déjà dans un état de développement différencié. Les capacités et la qualité d'accueil hospitalières ont des niveaux incomparables entre pays développés, pays émergents et pays en voie de développement voire pays en crise sécuritaire. Mais, les pays du monde ne disposent pas, aussi, des mêmes capacités pour faire face sur d'autres plans, tout aussi importants, pour continuer leur fonctionnement pendant les périodes de confinement décidées par les dirigeants, d'abord en Chine puis dans les pays occidentaux, puis dans la majorité des pays du monde pour éviter la propagation de la maladie.

Le recours au télétravail pour maintenir à flot les économies mondiales et assurer aussi l'éducation et l'enseignement et d'autres services de tout bord a aussi été un marqueur de différenciation entre les pays du monde et a aussi révélé des inégalités dans l'accès à ces moyens, au sein des même pays, même les plus développés.

Nonobstant ces mesures pour permettre le maintien d'activités économiques et sociales indispensables, le fonctionnement des pays dans ces conditions exceptionnelles ont conduit les instances financières nationales, régionales tel que la BCE et internationales tel que le FMI à débloquer des fonds et à accorder des prêts. Ceux-ci sont destinés à lutter contre la pandémie, mais surtout à soutenir les entreprises dont l'activité a été ralentie voire arrêtée et les salariés au chômage ou au chômage partiel. Il a fallu aussi soutenir les ménages dont les revenus sont issus des activités informelles et qui se retrouvent complètement sans ressources.

Cette crise a aussi mis en lumière la vulnérabilité, déjà révélée lors de la crise alimentaire de 2008, de pays en dépendance alimentaire, c'est-à-dire dont la couverture des besoins alimentaires dépend des importations. L'une des premières mesures prises par les pays exportateurs de produits alimentaires de base, notamment le riz et les céréales ont été de limiter voire d'interdire les exportations. Si nous ajoutons à cela les exportations de semences et d'intrants : engrais, produits phytosanitaires et alimentation du bétail, c'est quasiment toutes les chaînes de valeur des produits alimentaires qui sont touchées.

Les répercussions socio-économiques pendant la pandémie bouleversent l'ordre mondial et les règles qui régissent le fonctionnement de l'économie et du commerce international. Il est déjà certain qu'il est impossible de repartir sur les mêmes bases à la fin de la pandémie. D'ores et déjà, la réflexion est engagée par les politiques et les spécialistes dont les scientifiques sur les meilleures formules pour renforcer les capacités des pays pour lutter contre les éventuelles pandémies futures y compris en renforçant leurs économies pour en limiter les conséquences.

C'est à partir de cette idée que nous avons envisagé de fournir un espace de réflexion, d'analyse et de recommandations aux chercheurs dans les divers domaines socio-économiques pour contribuer au débat, déjà ouvert dans tous les pays, sur l'après COVID-19. Nous proposons donc de consacrer un numéro spécial de la revue « Les Cahiers du CREAD à « L'après COVID-19 : une économie ouverte et durable seule possibilité pour juguler l'impact de la pandémie »

Les articles sollicités peuvent s'inscrire dans les axes suivants :

1) La chute spectaculaire des prix des hydrocarbures et la forte vulnérabilité du modèle économique algérien

En discussion, en Algérie, depuis la première crise économique connue par le pays à la fin des années 80, la question de la grave dépendance de l'économie nationale aux exportations des hydrocarbures et l'impératif d'une réforme pour diversifier les ressources de l'exportation, est mise entre parenthèses pendant la période de la hausse des prix des hydrocarbures au cours de la première décennie du 21^{ème} siècle. La problématique de la diversification est remise sur le tapis depuis 2014, mais sans prise en charge sérieuse sur le plan de la réflexion, ni de la restructuration de l'économie nationale. Aujourd'hui, plus que jamais avec cette crise sanitaire du COVID-19, le moment est venu de mener une réflexion approfondie sur l'impact de cette chute vertigineuse des prix et les stratégies à adopter pour limiter les effets de cette galopante dépendance sur la stabilité sociale et la pérennité économique du pays.

2) Accentuation des pressions financières et la question du mode de financement de l'économie nationale

Les options qui s'offrent à l'Algérie pour le financement de son budget annuel sont limitées, dans la mesure où le pouvoir politique exclu l'option de l'endettement externe auprès des institutions financières internationales. Le recours au marché local à travers l'emprunt obligataire sera-t-il assez suffisant pour générer les ressources nécessaires ? Avec un compte financier et un compte capital fermé, un taux de change semi rigide (flottement dirigé) et la faiblesse structurelle pour l'attractivité de l'investissement directs étrangers, quelles sont les options stratégiques qui restent à l'économie Algérienne pour amortir les effets de chocs qui lui proviennent des grandes perturbations dans les marchés mondiaux ?

La faiblesse du système monétaire et financier est une autre contrainte interne qui se caractérise par la faible activité du marché monétaire, l'absence pratique du marché des obligations et de celui des actions et l'inexistence d'un marché du taux de change. Quels types de réformes l'Algérie doit conduire pour remédier à ces insuffisances et dans quelle séquence afin de garantir leur aboutissement ?

Les articles évoquant cette problématique du financement pourraient aborder ces différentes options, leur faisabilité et leur efficacité à court, moyen et long terme pour l'Algérie.

3) Sécurité alimentaire vs Souveraineté alimentaire

Quelles leçons tirées de la crise sanitaire du COVID-19 par rapport à la question de la souveraineté alimentaire ? Même si la réflexion sur le sujet a été entamée depuis 2008 et la crise alimentaire qui a vu la hausse des prix des produits alimentaires de base : céréales, lait, huile etc., la question de l'approvisionnement ne se posait pas, comme elle s'est posée lors de cette crise sanitaire au cours de laquelle les exportations ont été suspendues par des pays producteurs, sans préavis et sans tenir compte des perturbations en disponibilité alimentaires, que cela peut

provoquer dans les pays dépendants. Il est impératif, aujourd'hui, de prendre en compte ce comportement des acteurs du marché des produits alimentaires, certes conjoncturel mais qui est là aussi un éclairage sur la fragilité des pays, comme l'Algérie, qui s'approvisionnement du marché alimentaire mondial, pour assurer leur sécurité alimentaire. Quelles seraient les mesures qui pourraient agir sur la production agricole, notamment des produits de base : blé, lait et pomme de terre, d'une part pour optimiser les rendements et les superficies arables et d'autre part pour sécuriser l'approvisionnement en intrants ? Les stratégies pour agir sur la consommation sont aussi à analyser et faire l'objet de débat car avec les habitudes alimentaires actuelles : consommation par habitant du blé, du lait et de la pomme de terre parmi les plus élevées au monde, influencées par les subventions alimentaires, le modèle actuel pour assurer la sécurité alimentaire est intenable même en cas de la sécurisation des importations et de l'optimisation de la production. Il est donc impératif d'analyser les mesures de subvention et de proposer des adaptations aux populations vulnérables qui arrivent aujourd'hui à garantir leur alimentation grâce à ces subventions.

4) Le secteur de la santé : une réforme impérative ?

Le secteur de la santé en Algérie a été mis sous les projecteurs à l'occasion de cette pandémie, mais c'est là encore un secteur dont les insuffisances sont soulignées par les observateurs de tous bords et les chercheurs spécialisés. Des irrégularités dans le traitement sanitaire sont régulièrement soulignées par les citoyens, mais aussi les praticiens dans les réseaux sociaux et la presse. Pourtant l'Algérie possède un système sanitaire public qui garantit les soins gratuits à tous les citoyens. Ce qui est remis en cause c'est justement la qualité de ces soins et le manque de moyens criard dans les services hospitaliers. A cela s'ajoute les limites de la sécurité sociale dont les services sont jugés inadaptées et limités : des médicaments vitaux non remboursés et des examens médicaux remboursés à des tarifs loin de refléter les prix pratiqués. La réforme du système de santé s'impose du fait, nous semble – il que l'organisation actuelle a atteint ses limites et que le statu quo peut rapidement conduire à des dérives insurmontables. La réforme du système de santé Algérien doit tenir compte du caractère social du service, des coûts réels des actes médicaux, de la qualité de la prise en charge qui sauvegarde la dignité de l'humain et la modernisation des techniques de soins suivant les développements observés dans le domaine de la médecine. Faut-il ajouter le rôle complémentaire que doit jouer le secteur privé dans le cadre d'un seule système Algérien de santé, régit avec les mêmes lois et règles.

Le COVID-19 n'est sans doute pas la dernière pandémie que connaîtra le monde, il est donc impératif de préparer le système de santé algérien à cette éventualité et garantir une offre de soins de qualité et un approvisionnement en médicaments et en équipements sécurisés. Là encore les populations vulnérables doivent pouvoir bénéficier de mesures adaptées.

Les chercheurs en économie de la santé sont plus que jamais sollicités pour contribuer par leurs analyses et suggestions à la réflexion sur le sujet.

5) L'éducation un secteur essentiel

La pandémie du COVID-19 a révélé qu'en cas de pandémie le seul moyen d'assurer la continuité pédagogique de l'éducation et de l'enseignement aux élèves et étudiants est le recours aux possibilités offertes par internet et à des degrés moindre par les moyens audiovisuels, notamment la télévision. Ce mode d'enseignement doit faire l'objet d'analyse et

d'études surtout par rapport à sa capacité de réaliser les objectifs didactiques d'un enseignement standard (ou classique). Toutefois, ce nouveau mode d'enseignement pose aussi le problème des inégalités entre les citoyens pour bénéficier des moyens d'accès. C'est le cas dans tous les pays du monde, mais en Algérie, le recours à internet pour assurer la continuité pédagogique au niveau des écoles primaires et secondaires publiques n'a tout simplement pas été possible en raison d'une part du sous équipement des écoles et aussi du faible équipement des ménages aux outils informatiques et d'accès à internet pour permettre le fonctionnement de cette option.

Ces disparités sont intéressantes à soulever, par les chercheurs, dans ce cas précis (crise sanitaire), mais aussi aborder globalement cette question par rapport à des indicateurs comme : le revenus des parents (haut/faible), niveau d'instruction des parents (haut/faible) et situation géographique (urbain/rural).

En raison de la conjoncture et de l'urgence de la participation des scientifiques spécialisés dans ces questions au débat, les articles, qui peuvent être rédigés en arabe, en anglais ou en français, ne doivent pas dépasser **30 000 à 35 000 signes espaces compris** et nous proposons des délais assez courts du processus d'édition de ce numéro spécial :

- **10 juin 2020**, dernier délai pour la réception des articles par le biais de la plateforme de l'ASJP
- **20 juin** réponse aux auteurs et transmission des éventuelles demandes de révision.
- **25 juin réception des articles révisés**
- **30 juin** publication du numéro spécial

Karima Boudedja
Editrice en chef de la revue
Les Cahiers du CREAD
Le 09 mai 2020